



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-sixième session**  
**«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

**Rome (Italie), 14-18 octobre 2019**

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU  
 CSA SUR LES PETITS EXPLOITANTS: SYNTHÈSE DES  
 CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES**

## Table des matières

	Pages
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS (basés sur les contributions écrites des parties prenantes du CSA).....	3
RÉSUMÉ.....	3
CONTEXTE.....	4
CONTRIBUTIONS DÉCRIVANT L'UTILISATION DES TROIS ENSEMBLES DE RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE .....	6
A. Contributions reçues .....	6
B. Sensibilisation et diffusion des recommandations de politique générale.....	7
C. Regroupement des expériences par utilisation des recommandations de politique générale.....	7
D. Avantages présents et attendus pour les petits exploitants, y compris les femmes et les jeunes	9
E. Contribution aux objectifs de développement durable.....	12
F. Principaux catalyseurs.....	13
G. Contraintes et difficultés.....	14

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



H. Bonnes pratiques.....	14
I. Enseignements tirés.....	15
J. Contribution des recommandations de politique générale à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l’agriculture familiale et de la Décennie d’action des Nations Unies pour la nutrition.....	16
K. Possibilités d’utilisation des recommandations de politique générale.....	17
<i>Annexe: Liste des contributions décrivant l’utilisation des recommandations de politique générale du CSA</i> .....	19

### Liste des tableaux

Tableau 1: Contributions par région .....	6
Tableau 2: Mesures prises pour diffuser les recommandations de politique générale, par appartenance .....	7
Tableau 3: Recommandations s’étant avérées particulièrement utiles .....	8
Tableau 4: Contributions par appartenance et par objectif .....	9
Tableau 5: Pertinence des contributions pour les objectifs de développement durable .....	12

## **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS (basés sur les contributions écrites des parties prenantes du CSA)**

- Les contributions reçues de la société civile, des universités, des organismes des Nations Unies, des pouvoirs publics et du secteur privé en vue de recueillir des informations sur les expériences tirées de l'utilisation des trois ensembles de recommandations de politique générale sur les petits exploitants confirment que ces recommandations ont été utilisées dans de nombreux pays du monde. Les recommandations ont déjà eu des répercussions à différents niveaux de gouvernance, bien que leur approbation par le CSA soit relativement récente. Les trois ensembles de recommandations sont: i) Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CFS 2019/46/Inf.20); ii) Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (CFS 2019/46/Inf.21); et iii) Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? (CFS 2019/46/Inf.22).
- Les recommandations de politique générale du CSA sur les petits exploitants peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, plus de 80 pour cent des exploitations familiales étant de petite taille. Elles orienteront l'élaboration de politiques publiques efficaces et le développement des investissements, et faciliteront la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
- Pour que les recommandations de politique générale du CSA soient utilisées, il faut que tous les membres du CSA et les participants en fassent mieux connaître l'existence, et qu'ils encouragent et partagent des pratiques concrètes sur la façon de les intégrer dans les débats et les cadres d'action en matière de politiques publiques nationales.
- Il est essentiel de continuer à surveiller la façon dont les recommandations de politique générale du CSA sont utilisées, par qui et avec quels résultats.

## **RÉSUMÉ**

- a) Au total, 49 contributions éclaireront la quarante-sixième session du CSA, en octobre 2019, sur l'utilisation des recommandations de politique générale du CSA sur les petits exploitants. Dans 41 des 49 contributions, les informations demandées dans le modèle ont été fournies et ont été utilisées pour établir les statistiques présentées dans ce rapport. Les contributions ont été soumises par différentes parties prenantes: société civile (22), universités (8), organismes des Nations Unies (7), pouvoirs publics (2) et secteur privé (1). Une contribution a été conjointement présentée par une organisation de la société civile et le secteur privé.
- b) Les contributions montrent que les recommandations de politique générale ont été utilisées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'au Proche-Orient.
- c) Les bonnes pratiques décrites dans les contributions méritent l'attention de l'ensemble des parties prenantes, et comprennent, entre autres:
  - la participation de l'ensemble des parties prenantes aux processus décisionnels visant à élaborer des politiques et des programmes accordant la priorité à la petite agriculture;
  - le renforcement des moyens d'action des parties prenantes par une sensibilisation accrue, leur permettant de s'impliquer activement dans l'utilisation des recommandations de politique générale pour influencer les politiques, programmes et

- investissements nationaux et régionaux;
- l'allocation de ressources suffisantes aux projets destinés aux petits exploitants, en particulier aux femmes exploitantes, afin d'assurer la durabilité de ces projets;
  - l'implication des acteurs institutionnels de tous les secteurs dans l'intégration de ces recommandations dans les politiques publiques nationales;
  - le partage des expériences dans les pays et les régions et entre eux, afin que d'autres pays et régions apprennent les bonnes pratiques, les appliquent dans leur contexte spécifique et qu'ainsi, des recommandations de politique générale soient adoptées dans les politiques et les programmes nationaux et régionaux.
- d) Un certain nombre de contributions mettent en avant les effets qu'ont déjà produits les recommandations de politique générale, ou ceux qu'elles pourraient produire, sur la formulation des politiques et des cadres dans d'autres processus mondiaux, tels que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Des répercussions sur l'action publique ont également été signalées au niveau régional, national et infranational. Plusieurs contributions ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer au manque de cohérence des mesures publiques entre les secteurs et les régions, mais également entre les niveaux national et mondial.
- e) Un nombre important de contributions ont recueilli des informations sur des expériences qui ne sont pas directement liées aux recommandations de politique générale du CSA, mais qui vont dans le même sens. Ces expériences peuvent contribuer à tirer des enseignements sur l'utilisation future des recommandations de politique générale du CSA, mais n'ont qu'une pertinence limitée pour cet exercice d'inventaire.
- f) Ce rapport ne fournit pas de données de base pour le suivi, mais il constitue un document de référence en fournissant des informations sur ce qui est fait, ce qui est prévu, où et par qui, ainsi que les résultats attendus et atteints. Il est conforme au rôle du CSA qui est de promouvoir la responsabilité et les bonnes pratiques.

## CONTEXTE

1. À sa quarante-cinquième session, en octobre 2018, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a décidé d'organiser une manifestation lors de sa session suivante, en octobre 2019, sur le suivi de l'utilisation des trois ensembles de recommandations de politique générale qui fournissent les orientations du CSA en matière d'aide aux petits exploitants<sup>1</sup>, conformément à la vision du CSA.

2. Les trois ensembles de recommandations de politique générale sont les suivants: i) Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (approuvé par le CSA en 2013); ii) Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (approuvé en 2016); et iii) Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? (approuvé en 2016).

---

<sup>1</sup> On entend par petits exploitants les petits producteurs (parmi lesquels les exploitants familiaux) et les opérateurs du secteur de la transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.

3. C'est la première fois que le CSA effectue un suivi de l'utilisation des recommandations de politique générale. Les deux précédents exercices de suivi menés par le CSA, les manifestations thématiques mondiales en séance plénière de 2016 et 2018, étaient axés sur l'utilisation de deux directives du CSA: les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

4. Un appel à contributions a été lancé en janvier-avril 2019 par l'intermédiaire du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour éclairer les travaux de la manifestation plénière.

5. Les recommandations de politique générale retenues concernent au premier chef les pouvoirs publics qu'elles accompagnent dans leurs efforts pour élaborer des politiques publiques visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants, et à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles peuvent aussi être utilisées par d'autres parties prenantes, par exemple les organisations intergouvernementales et régionales, notamment les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les universités, les institutions financières internationales et les fondations philanthropiques.

6. Les recommandations de politique générale sur les petits exploitants contribuent de manière importante à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, dont plus de 80 pour cent des exploitations familiales sont des acteurs clés du fait de leur petite taille. Les exploitations familiales occupent de 70 à 80 pour cent des terres agricoles et produisent plus de 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur. Les recommandations de politique générale devraient orienter l'élaboration de politiques publiques nationales efficaces et le développement des investissements, qui s'attaquent aux contraintes économiques, environnementales et sociales auxquelles font face les exploitants familiaux, et qui contribuent à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

7. Les petites exploitations jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles fournissent toute une série d'avantages tels que le maintien des emplois dans les zones rurales, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles. Or, les petits paysans sont eux-mêmes souvent touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition: dans le monde, environ 80 pour cent des personnes pauvres et en situation d'insécurité alimentaire vivent en milieu rural et la plupart des ruraux pauvres sont de petits producteurs familiaux.

8. Le premier ensemble de recommandations de politique générale (Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition) présente le cadre général dans lequel s'inscrivent les recommandations du CSA en faveur des petites exploitations agricoles, et souligne l'importance de la prise de décision dans le cadre d'un processus ouvert d'élaboration de politiques privilégiant la voix des petits exploitants. Le deuxième ensemble (Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés) met l'accent sur les marchés et les systèmes alimentaires afin de s'assurer que les politiques publiques et les investissements apportent un soutien adéquat aux petits exploitants, aux consommateurs et aux économies rurales. Le troisième ensemble (Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?) souligne le rôle central du secteur de l'élevage pour le développement des systèmes alimentaires et insiste sur le rôle de l'agriculture durable, notamment celui des animaux d'élevage, pour réduire la pauvreté, atteindre la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition.

9. L'objectif principal de la quarante-sixième session plénière du CSA est de suivre la progression relative à l'utilisation des recommandations de politique générale au niveau national, régional et international. Compte tenu du rôle important des femmes dans la petite agriculture, la manifestation de suivi contribuera également à intégrer de manière transversale les messages du

Forum du CSA 2017 sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

10. Ce rapport résume les contributions reçues des parties prenantes. Il décrit les expériences d'utilisation des trois ensembles de recommandations de politique générale, les résultats obtenus en faveur des petits exploitants, notamment les femmes et les jeunes. Il recense les principaux catalyseurs, obstacles et défis, ainsi que les bonnes pratiques à partager avec les parties prenantes du CSA et les enseignements à en tirer. Le rapport présente également la contribution attendue des recommandations de politique générale à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 et à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, et il décrit leur contribution aux objectifs de développement durable.

## CONTRIBUTIONS DÉCRIVANT L'UTILISATION DES TROIS ENSEMBLES DE RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### A. Contributions reçues

11. Au total, 49 contributions ont été reçues, dont 41 ont fourni des informations complètes et ont été utilisées pour établir les statistiques présentées dans ce rapport. Leur liste complète figure à l'annexe 1. L'ensemble des informations est disponible sur la page web de la quarante-sixième session dans la langue originale.

12. Les contributions présentent des informations sur des expériences nationales, régionales et mondiales: sur les 41 contributions, 24 se rapportent à un pays, 5 à une région ou à plusieurs pays et 12 au niveau mondial ou à plusieurs régions.

13. Les contributions ont été soumises par différentes parties prenantes: 22 par la société civile, 8 par des universités, 7 par des organismes des Nations Unies, 2 par les pouvoirs publics et 1 par le secteur privé. Une contribution a été conjointement présentée par la société civile et le secteur privé.

14. Les contributions ont couvert une vaste zone géographique: 12 contributions concernaient des expériences en Afrique, 7 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 4 en Asie et dans le Pacifique, 4 en Europe et 2 au Proche-Orient (tableau 1).

**Tableau 1: Contributions par région**

	Niveau national	Niveau régional et international	Total
Afrique	10	2	12
Asie et Pacifique	3	1	4
Europe	3	1	4
Amérique latine et Caraïbes	7	0	7
Proche-Orient	1	1	2
<b>TOTAL</b>	24	5	29

## B. Sensibilisation et diffusion des recommandations de politique générale

15. Toutes les contributions ont fourni des informations sur la façon dont les acteurs concernés ont découvert l'existence des trois ensembles de recommandations de politique générale. Les sources les plus souvent citées sont les manifestations et les réunions du CSA, suivies par les réseaux de la société civile, internet et les échanges d'informations entre collègues.

16. Dans toutes les contributions, sauf six, il a été confirmé que des mesures ont été prises pour faire connaître ces recommandations à d'autres parties prenantes du CSA (tableau 2). Les informations ont été diffusées aux parties prenantes, en particulier aux petits exploitants, aux organisations de la société civile et aux peuples autochtones, dans le cadre d'ateliers, de sessions de formation et de séminaires. Ont également été mentionnées comme sources d'information, les citations dans des articles scientifiques publiés.

**Tableau 2: Mesures prises pour diffuser les recommandations de politique générale, par appartenance**

Diffusion des recommandations de politique générale	Gouvernements (2 contributions)	Organismes des Nations Unies (7 contributions)	Société civile (22 contributions)	Universités (8 contributions)	Secteur privé (1 contribution)	Plus d'une appartenance (1 contribution)	Total
Mesures prises	0	5	20	8	1	1	35
Aucune mesure prise	2	2	2	0	0	0	6

## C. Regroupement des expériences par utilisation des recommandations de politique générale

17. Le deuxième ensemble de recommandations de politique générale: «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés» a été signalé comme ayant été utilisé dans 33 contributions; le premier ensemble: «Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire» dans 23 contributions; et le troisième ensemble «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?» dans 11 contributions.

18. Seules 12 contributions ont fourni des informations sur les recommandations spécifiques, au sein de chaque ensemble de recommandations de politique générale, qui se sont avérées particulièrement utiles pour soutenir les petits exploitants et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (tableau 3).

**Tableau 3: Recommandations s'étant avérées particulièrement utiles**

Ensembles des recommandations de politique générale du CSA		Recommandations spécifiques s'étant avérées les plus utiles
Ensemble 1	Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17, 18, 19
Ensemble 2	Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24
Ensemble 3	Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?	VIIA, VIIC

Remarque: Les mêmes recommandations ont été mentionnées dans plus d'une contribution.

19. Les expériences décrites dans les contributions avaient différents objectifs:

- La **sensibilisation**: l'objectif était d'informer les parties prenantes de l'existence des recommandations de politique générale et de la possibilité qu'elles avaient de les utiliser pour faire face aux difficultés liées à la petite agriculture et à celles auxquelles sont confrontés les petits exploitants.
- Le **développement des capacités**: l'objectif était de développer la capacité des parties prenantes à appliquer les recommandations de politique générale, notamment la collecte des données sur les petits exploitants et les marchés territoriaux.
- L'**élaboration/évaluation de projets, de stratégies, de plans d'action, de cadres juridiques ou stratégiques**: l'objectif était d'élaborer et/ou d'évaluer des projets, des stratégies nationales, régionales et internationales, ainsi que des plans d'action et des interventions visant à intégrer les droits des petits exploitants de manière plus systématique dans les cadres juridiques et stratégiques.
- Les **investissements (des pouvoirs publics ou des institutions internationales) en faveur des petits exploitants**: l'objectif était de rassembler des informations sur les investissements des pouvoirs publics et des institutions financières internationales dans le but d'appuyer le rôle crucial joué par les petits exploitants dans les systèmes alimentaires en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.
- La **définition et la mise en œuvre de stratégies nationales spécifiques en faveur des petits exploitants**: l'objectif est de définir et mettre en œuvre des stratégies nationales fondées sur les recommandations de politique générale.



**Tableau 4: Contributions par appartenance et par objectif**

Objectifs	Pouvoirs publics (2 contributions)	Organismes des Nations Unies (7 contributions)	Société civile (22 contributions)	Universités (8 contributions)	Secteur privé (1 contribution)	Plus d'une appartenance (1 contribution)	Total (41)
Sensibilisation	0	2	13	8	0	1	24
Développement des capacités	1	6	27	3	2	1	40
Élaboration/évaluation de projets, de stratégies, de plans d'action et d'interventions	1	5	15	1	0	0	22
Investissements	0	2	2	0	0	0	4
Définition et mise en œuvre de stratégies nationales	0	1	4	0	1	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>61</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>96</b>

Remarque: De nombreuses contributions présentent des expériences comprenant plus d'un objectif.

#### **D. Avantages présents et attendus pour les petits exploitants, y compris les femmes et les jeunes**

*Remarque: les indications entre parenthèses dans le texte (par exemple R2, P2, G3) renvoient aux contributions figurant dans l'annexe*

##### **Avantages pour les petits exploitants**

20. Trente et une contributions ont fourni des informations sur les résultats présents ou attendus de l'utilisation des recommandations de politique générale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation. Les contributions fournies n'étaient pas uniformes et n'étaient donc pas comparables, malgré les indications données.

21. Les résultats, selon les objectifs des expériences, étaient les suivants:

- La **sensibilisation**: de nombreuses activités de sensibilisation ont été menées, notamment l'organisation de manifestations de petite et de grande envergure, et des activités de diffusion

de l'information telles que des campagnes de communication, des ateliers, des séminaires, des discussions de groupes techniques, des débats et des dialogues de groupe, des articles scientifiques, des plateformes, et la traduction et distribution des recommandations de politique générale dans les langues locales.

Exemple de résultats quantitatifs: en Afrique de l'Ouest, des activités de sensibilisation ont été mises en place pour informer quelque 500 dirigeants agricoles et plus d'un million de paysans de l'existence des recommandations de politique générale et de leur utilisation et avantages potentiels (R2).

- Le **développement des capacités**: de nombreuses activités de développement des capacités ont été rapportées, par exemple la collecte de données sur les marchés territoriaux, l'organisation de formations et d'ateliers, l'élaboration d'outils de plaidoyer, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, permettant aux petits exploitants d'être mieux à même de prendre des mesures pour influencer les politiques qui soutiennent leurs moyens d'existence et leur économie. Dans la plupart des cas, les activités de développement des capacités ont été organisées conjointement aux activités de sensibilisation.

Exemple de résultats quantitatifs: au Cambodge, des activités de développement des capacités ont été mises en place et ont permis à quelque 100 000 ménages d'améliorer leurs connaissances, ainsi que leurs capacités techniques à appliquer les recommandations de politique générale (P2).

- L'**élaboration/évaluation de projets, de stratégies nationales, de plans d'action, de cadres juridiques ou stratégiques**: les recommandations de politique générale ont influencé de nombreux projets, programmes, stratégies nationales, plans d'action, et cadres juridiques et politiques. Ceux-ci s'appuient sur les politiques publiques pour promouvoir le droit à l'alimentation et renforcer la protection des droits des communautés rurales et des petits exploitants. Plusieurs organisations de petits producteurs d'aliments et autres organisations de la société civile ont entamé un dialogue sur les politiques avec les pouvoirs publics, élaborant des propositions de cadres politiques et/ou juridiques.

Exemple de résultats quantitatifs: dans au moins 10 pays, les organisations de petits producteurs d'aliments et autres organisations de la société civile ont élaboré des propositions de cadres politiques et/ou juridiques, et ont entamé un dialogue sur les politiques avec les États (G3).

- Les **investissements (des pouvoirs publics ou des institutions internationales) en faveur des petits exploitants**: les investissements des pouvoirs publics et des institutions internationales en faveur des petits producteurs visant à renforcer les systèmes alimentaires durables afin de contribuer au développement des zones rurales ont été rapportés dans un nombre limité de contributions.

Exemple de résultats quantitatifs: en Angola, les investissements des petits producteurs dans la production durable devaient atteindre les 250 000 ménages, tandis qu'au Bangladesh, 30 000 femmes devaient bénéficier d'un soutien ciblé en vue d'améliorer leur nutrition (G12).

- La **définition et la mise en œuvre des stratégies nationales spécifiques en faveur des petits exploitants**: la définition et la mise en œuvre des stratégies nationales spécifiques en faveur des petits exploitants ont été rapportées dans un nombre limité de contributions. Des informations ont été fournies sur les politiques nationales formellement approuvées qui obligent les autorités publiques à donner la priorité aux questions de sécurité alimentaire et de nutrition.

Exemple de résultats quantitatifs: des efforts visant à approuver les lois et politiques nationales et à élaborer des directives régionales pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants agricoles ont été relevés dans plusieurs pays (G2).

### **Avantages pour les femmes**

22. Trente contributions ont présenté les mesures prises dans le but de promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes dans le contexte de la petite agriculture. Les mesures et avantages exposés ci-après ont été mentionnés:

- Les mesures prises pour améliorer la situation économique des petites exploitantes: création de fonds spécifiques destinés aux organisations de petits producteurs dirigées par des femmes; appui aux activités génératrices de revenus; activités de renforcement des capacités afin d'accroître les revenus des femmes en améliorant la production agricole, la transformation des produits, la réduction des pertes après récolte, la commercialisation, le négoce et la conservation des aliments (A1, A4, A6, A8, A10, L4, L6, R2, G1, G4, G11, G12).
- Les mesures prises pour donner aux femmes des moyens d'agir: formation et ateliers à l'intention des petites exploitantes dans le but de les sensibiliser aux questions relatives à la problématique hommes-femmes et aux droits des femmes, ainsi que de renforcer leur aptitude à diriger et leur capacité à participer aux processus décisionnels; création de plateformes permettant aux femmes d'avoir un espace commun et de partager leurs expériences, renforçant ainsi leur confiance en elles; intégration des droits des femmes dans les travaux d'analyse et de plaider, ce qui a conduit à ce qu'une référence spécifique aux droits des femmes soit faite dans les directives régionales pour l'agriculture familiale (A1, A8, P3, G1, G2, G3, G11, G12).
- Les mesures prises pour intégrer les considérations relatives à l'égalité hommes-femmes dans les stratégies, les plans, les projets et les initiatives nationales mis en place en vue de réduire la malnutrition chez les petites exploitantes. L'utilisation des recommandations de politique générale devrait profiter aux femmes car celles-ci devraient réduire les inégalités entre hommes et femmes dans les zones rurales, ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition, contribuant ainsi à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate; travaux et stratégies de plaider élaborés avec la participation des femmes rurales afin de promouvoir et d'appuyer la sécurité alimentaire (A2, L4, L6, L7, G4).
- Les mesures prises pour promouvoir une bonne nutrition: amélioration des connaissances des femmes sur la bonne nutrition, et capacité à produire et à transformer des aliments locaux sains (L7, G4).

### **Avantages pour les jeunes**

23. Vingt-trois contributions ont fourni des informations sur les mesures prises pour promouvoir l'engagement des jeunes dans l'agriculture et les activités connexes dans le contexte de la petite agriculture, en accord avec les recommandations de politique générale, et sur les avantages présents ou attendus. Les mesures et avantages exposés ci-après ont été mentionnés:

- Les mesures prises pour donner aux jeunes des moyens d'agir: formation et activités de renforcement des capacités visant à permettre aux jeunes de s'occuper de questions agricoles afin d'améliorer leur productivité et leurs revenus; des jeunes femmes et des jeunes hommes engagés ensemble dans le développement de l'agriculture et la mise en œuvre d'activités liées aux systèmes alimentaires, leur permettant de se consacrer à l'agriculture et de créer des communautés rurales productives (A1, A2, A3, A4, E3, L1, G1, G3, G11, G12).

- Les mesures prises pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes: élaboration de projets et de plans d'action qui devraient promouvoir des zones rurales prospères offrant des possibilités d'emploi et des conditions de vie décentes aux jeunes, en donnant aux jeunes producteurs d'aliments à petite échelle la possibilité de rester dans les zones rurales (A8, E2, L6, R1, R2, G4).
- Les mesures prises pour impliquer les jeunes dans l'élaboration de programmes: reconnaissance de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de façon à permettre et à encourager la participation des jeunes; programmes spécifiques visant à mieux comprendre les causes structurelles de la faim et de la pauvreté dans le but général d'améliorer les systèmes alimentaires dans le monde entier (L7, G11).

### E. Contribution aux objectifs de développement durable

24. La plupart des contributions ont indiqué que l'utilisation des recommandations de politique générale avait contribué (ou devrait contribuer) à la réalisation des ODD les plus pertinents pour cet exercice de suivi, en particulier l'ODD 1, 2, et trois des cinq ODD ciblés en 2019 pour le suivi et l'examen du Forum politique de haut niveau: 8, 10 et 13 (tableau 5). La majeure partie des contributions note que les expériences sont pertinentes pour plus d'un ODD.

**Tableau 5: Pertinence des contributions aux objectifs de développement durable**

Objectifs de développement durable (ODD)		Nombre de contributions pertinentes pour les ODD
1	ODD 1 – Pas de pauvreté	24
2	ODD 2 – Faim zéro	29
3	ODD 8 – Travail décent et croissance économique	22
4	ODD 10 – Inégalités réduites	24
5	ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	23

25. Les expériences décrites dans les contributions ont participé à la réalisation des ODD:

- en soutenant la planification des politiques et leur financement pour améliorer les moyens d'existence des petits exploitants, contribuant ainsi à vaincre la pauvreté (ODD 1);
- en plaidant en faveur des petits exploitants et de leurs efforts fondés sur les droits en vue de renforcer et d'étendre leurs pratiques durables, qui à leur tour accroissent la disponibilité d'aliments sains, nutritifs et durables mis à la disposition d'un plus grand nombre de personnes (ODD 2);
- en élaborant et en simplifiant des réglementations adaptées à l'échelle et aux conditions de production et de commercialisation des petits exploitants, y compris les conditions des

femmes et des jeunes, afin de leur offrir de meilleures possibilités de travailler dans l'agriculture et d'accroître leur production et leurs revenus (ODD 8);

- en promouvant des politiques publiques qui favorisent les marchés territoriaux, la diversification des revenus et l'accès aux marchés à plus forte valeur ajoutée en protégeant les produits spécifiques des petits exploitants et en améliorant la durabilité sociale, économique et environnementale (ODD 10);
- en lançant des débats techniques avec les décideurs, ainsi que des discussions avec les agriculteurs qui ont cherché à adopter des pratiques agroécologiques régénératrices, favorisant ainsi des transitions de plus grande ampleur vers des pratiques agricoles plus durables dans différents pays (ODD 13).

## F. Principaux catalyseurs

26. Les contributions ont mis en évidence les externalités suivantes, qui ont contribué aux résultats positifs de l'utilisation des trois ensembles de recommandations de politique générale:

- les cadres politiques favorables, reflétés dans les stratégies nationales (A2, A5, P1, L6, L7, R2);
- la sensibilisation, la convergence des efforts et le dialogue entre toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les organisations de producteurs agricoles, les organismes de développement, les organisations financières, les universités et les pouvoirs publics, pour travailler conjointement à l'élaboration d'initiatives d'appui en faveur des petits exploitants, de plans d'action et de modifications des politiques (P1, P2, P3, L5, G11);
- l'engagement et le soutien actifs des organisations de la société civile en vue de diffuser, traduire et adapter les recommandations de politique générale, au moyen d'outils pratiques destinés à élaborer et à orienter les politiques et les programmes (R4, G1, G5);
- la participation et la responsabilité des acteurs locaux capables de trouver des solutions pour mettre en place des processus plus durables dans le secteur agricole (A2, L3, L4);
- les mesures visant à encourager les parties prenantes à partager leurs expériences sur les petits exploitants, notamment par l'intermédiaire de la plateforme du CSA, dans le but de favoriser l'utilisation des recommandations de politique générale en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants (A8, P2);
- la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome<sup>2</sup> et les organisations de petits exploitants, et les efforts qu'ils déploient conjointement, afin d'utiliser les recommandations de politique générale dans leurs programmes (L4, L6, R1, G11, G12), en s'employant également à résoudre le problème de l'insuffisance des données (R2, G5);
- l'adoption d'une approche intégrée d'utilisation des trois ensembles de recommandations de politique générale, permettant une compréhension globale des enjeux liés à l'agriculture et de la conception de meilleures interventions (G11);

---

<sup>2</sup> Les organismes ayant leur siège à Rome sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

- le bon fonctionnement des réseaux sociaux permettant de diffuser l'information (A6);
- la participation aux processus internationaux du CSA et l'implication des acteurs dans ces processus (G2).

### **G. Contraintes et difficultés**

27. Les contributions ont relevé les contraintes et les difficultés suivantes relatives à l'utilisation des recommandations de politique générale:

- la manque de connaissance de l'existence des recommandations de politique générale, ce qui conduit à devoir conseiller de manière récurrente d'améliorer la communication afin de les promouvoir, de les partager et de les diffuser à tous les niveaux, en particulier au niveau national, auprès des instances publiques et d'autres acteurs, y compris des acteurs locaux (A8, P2, L7, G1, G2, G3, G4);
- le manque de reconnaissance des avantages apportés par la petite agriculture et une préférence pour l'agriculture industrielle à grande échelle en raison de son efficacité et de sa plus grande capacité de production pour nourrir le monde; la compréhension limitée des contributions sociales, environnementales, économiques et culturelles des petits producteurs et de leurs besoins spécifiques, notamment pour défendre les droits des femmes (A2, A9, A10, P1, L1, G1, G10);
- l'insuffisance de l'appui technique et financier fourni aux petits exploitants, en particulier aux femmes (A2, A3, A4, P2, L3, L5);
- le manque d'infrastructures, ce qui pénalise les activités agricoles des petits exploitants, en particulier de ceux qui vivent dans les zones rurales et reculées (A2, A4, A8, P1, R3);
- l'absence d'approches intégrées et de coopération entre les ministères et les organismes nationaux sur les politiques relatives aux petits exploitants; les politiques au niveau infranational, national et international ne sont pas cohérentes avec les recommandations de politique générale; les activités faisant double emploi; la nécessité d'une approche globale et intersectorielle de la concrétisation du droit à l'alimentation (L6, G3, G4, G11);
- la faible participation des parties intéressées aux processus décisionnels (A3);
- la nécessité de formations plus techniques et qui renforcent davantage les capacités, ainsi que des études de cas, pour montrer aux agriculteurs comment mettre en œuvre de nouvelles pratiques techniques (N1).

### **H. Bonnes pratiques**

28. Les contributions ont exposé les pratiques ayant participé au succès des expériences, qui comprennent notamment:

- L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans les processus décisionnels afin d'élaborer des programmes qui donnent la priorité à la petite agriculture, notamment les pouvoirs publics locaux, les organismes de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les instituts de recherche, les universités, et en particulier les petites organisations paysannes. Ces processus devraient être fondés sur la détermination des obstacles spécifiques et des possibilités qui s'offrent aux petits exploitants de concrétiser le

droit à une alimentation adéquate. La participation des organisations paysannes dans les processus décisionnels a été signalée comme étant l'un des facteurs les plus importants pour la réussite de l'application des recommandations de politique générale. Cela a été obtenu (ou les efforts sont actuellement déployés) grâce aux dialogues politiques permanents menés au niveau local et national (A2, P1, P2, L4, L5, N2, G10, G11).

- Le renforcement des moyens d'action des parties prenantes, leur permettant de s'impliquer activement dans l'utilisation des recommandations de politique générale dans les politiques et programmes nationaux et régionaux par les moyens suivants:
  - une sensibilisation efficace des communautés et groupes ciblés au moyen de manifestations et de dialogues de sensibilisation (L7, G2);
  - la mise au point d'outils et d'instruments visant à contextualiser les recommandations de politique générale et à les ajuster aux réalités des communautés rurales et autochtones en proposant des méthodes et du matériel de formation adaptés aux besoins des populations rurales (A8, G3);
  - la promotion de l'égalité des droits relatifs à la protection des petits exploitants, notamment l'égalité hommes-femmes, ainsi que les droits des groupes vulnérables et des peuples autochtones (A8, G3).
- L'implication des acteurs institutionnels dans l'intégration de ces recommandations dans les politiques publiques nationales (A5, E1, G12).
- L'appui fourni par les organismes ayant leur siège à Rome aux agriculteurs afin d'appliquer les recommandations de politique générale (R2, G5).
- Le partage des expériences dans les pays et les régions et entre eux, afin que les pays et les régions apprennent des expériences et des bonnes pratiques, et appliquent les enseignements dans des contextes spécifiques, conduisant ainsi à l'inclusion des recommandations de politique générale dans les politiques et les programmes nationaux et régionaux (E2, L7).

## **I. Enseignements tirés**

29. Les contributions ont mis en avant les enseignements tirés suivants:

- L'utilisation des recommandations de politique générale nécessite de mieux faire connaître leur existence, de les promouvoir et de partager des pratiques concrètes sur la façon d'intégrer les recommandations de politique générale dans les débats nationaux sur l'action publique et dans les cadres nationaux, la plupart des contributions mentionnant que les recommandations de politique générale ne sont pas connues dans les pays. Il s'agit de l'enseignement tiré le plus fréquemment signalé dans les contributions (A8, P1, L6, L7, N1, R2, G2, G3, G4, G5, G6, G9).
- Les recommandations de politique générale peuvent fonctionner de manière efficace et efficiente en suscitant des mesures qui améliorent la vie des populations rurales et font progresser leurs droits. Les populations rurales et leurs organisations doivent en être l'élément moteur, c'est-à-dire que la diffusion, la sensibilisation et le développement des capacités doivent commencer au niveau local avec la participation active de tous les acteurs engagés en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les organisations de la société civile (OSC) doivent recevoir le financement et l'appui technique adéquats. Des consultations directes avec les groupes cibles doivent être organisées (A2, A8, P1, L6, R1, G3, G3).

- L'engagement des pouvoirs publics est essentiel pour soutenir la concrétisation du droit à l'alimentation des petits producteurs. L'engagement de ces derniers et des OSC auprès de leurs autorités nationales est essentiel pour appliquer les recommandations de politique générale. La mise en œuvre exige que les pouvoirs publics mettent en place les capacités, les politiques et les stratégies nécessaires pour développer l'agriculture paysanne, en assurant la cohérence des politiques entre les secteurs et aux différents niveaux de gouvernance (P1, L6, N1, G3, G4, G11).
- Assurer le suivi de l'utilisation et de l'application des recommandations de politique générale est essentiel pour garantir leur mise en œuvre en accord avec les principes essentiels et le mandat du CSA. À l'heure actuelle, les pays n'ont qu'une connaissance et une compréhension limitées de la manière d'intégrer les recommandations de politique générale dans les cadres et débats politiques nationaux. Les processus de suivi y contribuent en offrant un espace pour partager les pratiques et évaluer les pratiques actuelles de manière critique (A2, N2, R4, G3, G4, G6).
- Les organismes ayant leur siège à Rome peuvent jouer un rôle important dans la diffusion et la sensibilisation des décideurs politiques dans chaque pays, en facilitant l'implication des petits exploitants et des OSC aux côtés de leurs autorités nationales, et en soutenant l'application des recommandations de politique générale par la collaboration avec les OSC et les pouvoirs publics (P1, E3, L7, N7, R2).
- L'adoption des recommandations de politique générale dans les politiques publiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des petits producteurs d'aliments exige l'implication des groupes, alliances et réseaux de jeunes agriculteurs et de femmes. Cela devrait être reconnu afin que les femmes et les jeunes puissent rechercher un soutien financier durable (E2, G1, G2).

## **J. Contribution des recommandations de politique générale à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition**

30. La plupart des contributions reconnaissent la pertinence et la potentialité des recommandations de politique générale à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (P1, P2, L2, L4, L6, L7, G2, G3, G4, G6, G8, G9, G10, G11):

- ces recommandations permettent aux parties prenantes de définir les questions à traiter en priorité et les domaines dans lesquels investir, ceux-ci viendront ensuite appuyer l'élaboration de plans d'action, de politiques et de programmes nationaux en faveur des petits exploitants;
- elles proposent des orientations aux autorités locales et nationales, aux OSC et autres parties prenantes afin que celles-ci s'attaquent aux obstacles politiques et législatifs auxquels font face les petits exploitants, mettent en œuvre des réformes et élaborent des programmes concrets en leur faveur;
- elles contribuent à la mise en œuvre de la vision de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, et assurent une cohérence générale en encourageant l'agriculture familiale;
- elles fournissent des solutions concrètes pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés l'ensemble des acteurs, notamment les exploitants pratiquant l'agriculture famille et de petite échelle;



- elles promeuvent le développement de systèmes alimentaires durables par l'adoption de pratiques agricoles durables.

31. Plusieurs contributions ont indiqué que ces recommandations de politique générale aident à mieux comprendre ce qu'est l'agriculture familiale et les façons dont les petits exploitants, notamment les femmes et les jeunes pratiquant cette agriculture, peuvent être soutenus (A6, A9, A10, L6, R1).

32. Les contributions ont souligné que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale donne une réelle possibilité de faire connaître les recommandations de politique générale qui ne sont pas très connues dans les pays, d'atteindre les petits exploitants et d'accroître leur sensibilisation à leurs droits, contribuant par la même occasion à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales approuvée récemment. Cela favoriserait également la reproduction et la transposition à plus grande échelle de l'expérience acquise dans l'application de ces recommandations de politique générale afin de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux, culturels, nutritionnels et sanitaires (A2, A5, A7, L3, G1, G2, G3, G6).

33. L'apport de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition est reconnu dans plusieurs contributions. Les recommandations de politique générale peuvent influencer les politiques nationales et susciter des interventions cohérentes tenant compte de l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation, en passant par la transformation, le stockage, le transport et la vente au détail, afin d'accroître la production d'aliments nutritifs, et de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et durable (A8, P2, G9, G12).

## **K. Possibilités d'utilisation des recommandations de politique générale**

34. Les contributions ont mis en exergue la façon dont les recommandations de politique générale pourraient être utilisées à l'avenir pour:

35. i) Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition de la population grâce aux actions suivantes:

- Promouvoir l'implication de l'ensemble des acteurs pertinents et la collaboration entre eux afin de traduire les recommandations de politique générale en mesures politiques et réglementaires appropriées au niveau national dans le but de lutter contre la malnutrition et la faim dans le monde (A3, A5, P2, L7, R3, G8, G12).
- Améliorer la diffusion de ces recommandations de politique générale, en utilisant des outils d'éducation populaire et de technologie de l'information et de la communication (TIC), des séminaires, des ateliers, des conférences et des publications. Ainsi, les parties prenantes seront informées et un lien sera établi avec elles, en particulier avec le public (N1, L2, L7).
- Améliorer la transmission des recommandations de politique générale du niveau mondial aux niveaux régional et national, et promouvoir leur prise en compte globale et intégrée par l'ensemble des ministères concernés afin d'assurer la cohérence des politiques (R3, G4, G6).
- Mettre l'accent sur l'importance de l'utilisation durable des terres et la viabilité des pratiques agricoles des petits exploitants pour atténuer les changements climatiques et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (A8, P1, G1, G3).
- Poursuivre les efforts déployés pour améliorer la disponibilité des données sur les petits exploitants afin d'éclairer l'action publique (R3, G5).

- Intensifier les efforts visant à promouvoir les investissements des petits exploitants et les investissements en leur faveur; élaborer des plans pour gérer et surmonter les risques relevés dans les activités de l'agriculture industrielle et des petites exploitations, en tenant compte des systèmes de production, de transformation et de distribution très différents (P1).
  - Soutenir les efforts d'ajustement des politiques qui excluent les exploitants familiaux en favorisant une plus grande inégalité et des actions publiques et privées qui pourraient déstabiliser le fonctionnement des systèmes agroalimentaires locaux et leurs marchés territoriaux (L1).
36. ii) Encourager la réalisation de l'autonomisation des femmes, de leurs droits et de l'égalité des sexes comme suit:
- accroître la participation des femmes à la formulation des politiques; allouer une part importante des fonds et des subventions à leurs activités économiques (A2, A4, A5, N2);
  - fournir un appui plus important aux femmes rurales tout au long de la chaîne de valeur grâce à des formations sur l'agriculture, y compris sur les politiques, les lois et les services de vulgarisation, ce qui aidera les femmes à surmonter les obstacles limitant leurs activités et leur permettra ainsi de jouer un rôle plus actif (A2, P1, L1);
  - renforcer l'élaboration des politiques, des règlements et des lois pour faire en sorte que les femmes aient un accès égal à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles et des ressources financières, et à la maîtrise de ces ressources, ainsi qu'à la prise de décision (R3, G8).
37. iii) Favoriser l'engagement des jeunes dans l'agriculture et les activités connexes grâce aux actions suivantes:
- accroître l'implication des jeunes dans les systèmes agroalimentaires par une formation innovante et plus attrayante, et concevoir des outils pour susciter leur intérêt, favoriser leur sensibilisation et leur capacité technique dans l'agriculture, et les rendre plus autonomes pour mettre en place des activités innovantes génératrices de revenus (A5, L2, L6, N1, N2);
  - promouvoir les politiques et programmes agricoles en faveur des jeunes au niveau national, en leur fournissant des investissements dans les techniques agricoles modernes (A4, L6);
  - veiller à ce que les orientations fournies dans le cadre des politiques en cours d'élaboration s'appuient sur les recommandations de politique générale par des activités de plaidoyer (R2);
  - promouvoir des marchés qui offrent un travail décent et des débouchés économiques aux petits exploitants, en particulier aux jeunes, afin d'assurer leur participation et d'éviter le départ des jeunes des zones rurales vers les zones urbaines (G5).

***Annexe: Liste des contributions décrivant l'utilisation des recommandations de politique générale du CSA***

<b>CONTRIBUTIONS DE NIVEAU NATIONAL</b>	
<b>Afrique</b>	
<b>A1</b>	CAMEROUN: L'expérience d'Enjeal Nys Agro
<b>A2</b>	MOZAMBIQUE: MuGeDe, membre de l'Organisation mondiale des agriculteurs et du Mouvement mozambicain des femmes rurales: promouvoir l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (avec une manifestation multipartite)
<b>A3</b>	NIGÉRIA: Intégrer la nutrition dans le développement de la chaîne de valeur agricole et l'agriculture biologique écologique dans les systèmes agricoles (avec une manifestation multipartite)
<b>A4</b>	NIGÉRIA: Promouvoir l'agro-industrie des petits exploitants au service de la sécurité alimentaire par le mentorat et l'encadrement des jeunes
<b>A5</b>	SÉNÉGAL: Contribution de CICODEV Africa
<b>A6</b>	AFRIQUE DU SUD: Agricultrices d'Afrique du Sud: tirer parti des réseaux sociaux pour trouver des débouchés commerciaux
<b>A7</b>	TUNISIE: Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), membre de l'Organisation mondiale des agriculteurs
<b>A8</b>	OUGANDA: Promouvoir l'innovation locale et l'agriculture agroécologique
<b>A9</b>	RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE: L'approvisionnement en maïs et en riz grâce à un système alimentaire symbiotique: un cas d'articulation entre petits exploitants et marché
<b>A10</b>	RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE: L'approvisionnement en lait cru par l'intermédiaire des marchés territoriaux
<b>Asie et Pacifique</b>	
<b>P1</b>	AUSTRALIE: Alliance australienne pour la souveraineté alimentaire (Australia Food Sovereignty Alliance)
<b>P2</b>	CAMBODGE: Les petits exploitants contribuent à la sécurité alimentaire au Cambodge (avec une manifestation multipartite)
<b>P3</b>	INDE: Contributions du Conseil national pour le développement durable et le leadership public en matière de changement climatique (avec une manifestation multipartite)
<b>Europe</b>	
<b>E1</b>	ITALIE: Associazione Rurale Italiana
<b>E2</b>	ITALIE: Fondazione Campagna Amica
<b>E3</b>	PAYS-BAS: Coopérative de vente à la ferme

<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	
<b>L1</b>	BRÉSIL: Établir un lien entre les agriculteurs familiaux et les marchés: l'expérience du réseau Xique Xique dans l'État du Rio Grande do Norte
<b>L2</b>	BRÉSIL: Le circuit logistique du Réseau d'agriculteurs agroécologiques d'ECOVIDA: le cas de la Serra Gaucha, dans le Rio Grande do Sul
<b>L3</b>	COSTA RICA: Appui aux petits producteurs et création d'un pont entre l'agriculture et la nutrition à partir d'un gouvernement local
<b>L4</b>	CUBA: Méthodologie du Programme alimentaire mondial pour renforcer les chaînes de valeur agricoles au service des réseaux de protection sociale à Cuba
<b>L5</b>	ÉQUATEUR: L'expérience du label de l'agriculture familiale paysanne: outil de création d'un lien entre les marchés locaux et les producteurs familiaux équatoriens
<b>L6</b>	NICARAGUA: Contribution du Programme alimentaire mondial
<b>L7</b>	PÉROU: Mettre en œuvre les orientations du CSA
<b>Proche-Orient</b>	
<b>N1</b>	ÉGYPTE-IRAN: Retour d'information de la politique relative au réseau sur le logement et les droits fonciers au Proche-Orient et en Afrique du Nord
<b>N2</b>	KIRGHIZISTAN: Contribution du Kirghizistan
<b>CONTRIBUTIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES</b>	
<b>R1</b>	AFRIQUE: Stratégie de développement local durable au Mozambique, au Kenya, en Tanzanie et au Bénin, grâce à des programmes de promotion des ventes locales pour l'alimentation scolaire et leur intégration aux programmes de durabilité de la chaîne du textile
<b>R2</b>	AFRIQUE: Contribution du ROPPA dans la mise en œuvre des séries de recommandations du CSA en Afrique de l'Ouest
<b>R3</b>	ASIE: Traduire les recommandations de politique générale du CSA par des mesures concrètes
<b>R4</b>	EUROPE: Contribution du Transnational Institute
<b>CONTRIBUTIONS DE NIVEAU MONDIAL</b>	
<b>G1</b>	MONDIAL: Contribution d'ActionAid
<b>G2</b>	MONDIAL: Contribution à l'évaluation de l'utilisation et de l'application des recommandations de politique générale du CSA sur les petits exploitants dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la Communauté des pays de langue portugaise
<b>G3</b>	MONDIAL: Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir: utilisation et application des recommandations de politique générale sur Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de la gouvernance des régimes fonciers

<b>G4</b>	MONDIAL: Lait local et équitable en Afrique de l'Ouest et en Europe (avec une manifestation multipartite)
<b>G5</b>	MONDIAL: Cartographie des marchés territoriaux
<b>G6</b>	MONDIAL: Politiques publiques en faveur du droit à l'alimentation
<b>G7</b>	MONDIAL: Durabilité et droits des petits exploitants dans le secteur de l'élevage
<b>G8</b>	MONDIAL: Contribution du Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition
<b>G9</b>	MONDIAL: Urgenci
<b>G10</b>	MONDIAL: Valeurs et vertus des petits systèmes agricoles
<b>G11</b>	MONDIAL: Expérience du Programme alimentaire mondial en matière d'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés
<b>G12</b>	MONDIAL: Utilisation par la FIDA des produits du CSA relatifs aux politiques publiques concernant l'ensemble de recommandations Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition